

**ARRÊTÉ FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS AUTORISÉS À SE PRESENTER A L'EXAMEN
PROFESSIONNEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'EDUCATEUR TERRITORIAL DE JEUNES
ENFANTS DE CLASSE EXCEPTIONNELLE – SESSION 2023**

Le Président du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France,
Daniel LEVEL, maire de la commune déléguée de Fourqueux,

Vu le Code général de la Fonction publique, Livre III, titre II et notamment les articles L325-1 à L325-22, L325-26 à L325-31, L452-35 et L452-38,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 modifiée relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 modifiée de transformation de la fonction publique,

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifiée d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 modifiée autorisant la prolongation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-351 du 27 mars 2020 modifiée relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-1694 du 24 décembre 2020 modifiée relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 notamment ses articles 7 et 8,

Vu l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés maladie des fonctionnaires,

Vu le décret n° 95-681 du 9 mai 1995, modifiée, fixant les conditions d'inscription des candidats aux concours d'accès à la Fonction Publique d'Etat et à la fonction publique hospitalière par voie électronique,

Vu le décret n° 2008-512 du 29 mai 2008 modifié relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 modifié relatif aux modalités de recrutement et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la Fonction Publique Française,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique d'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n°2015-1385 du 29 octobre 2015 relatif à la durée de la formation d'intégration dans certains cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2017-902 du 9 mai 2017 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants,

REÇU EN PREFECTURE

Le 06/02/2023

Attestation de dépôt en préfecture

011_BP-075-2078/00544-2023/0130-2023/AR1/DP/LM

Vu le décret n°2020-300 du 23 mars 2020 fixant les règles d'organisation générale et les épreuves de l'examen professionnel d'accès au grade d'éducateur territorial de jeunes enfants de classe exceptionnelle,

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu le décret n°2022-122 du 4 février 2022 prorogeant l'application des dispositions relatives à l'organisation des examens et concours d'accès à la fonction publique pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19

Vu la convention passée entre les Centres de Gestion de la région Ile-de-France et de la région Centre Val de Loire pour l'organisation d'un examen professionnel d'accès par avancement au grade d'éducateur territorial de jeunes enfants de classe exceptionnelle,

Vu les arrêtés fixant la liste des membres du jury de concours et examens professionnels prévue pour le recrutement aux grades des cadres d'emplois de catégories A, B et C de la Fonction Publique Territoriale établis par le Président du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France,

Vu le procès-verbal du tirage au sort du représentant du personnel effectué parmi les membres titulaires et suppléants de la Commission Administrative Paritaire de catégorie A,

Vu la désignation du représentant du CNFPT

Vu l'arrêté 2022/AR000117/JB/DP du 28 juillet 2022 portant ouverture d'un examen professionnel d'accès par voie d'avancement au grade d'éducateur territorial de jeunes enfants de classe exceptionnelle – session 2023

Vu l'arrêté 2023/AR000006/DP/LM du 19 janvier 2023 portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade d'éducateur territorial de jeunes enfants de classe exceptionnelle - session 2023

ARRETE

Article I : La liste des candidats autorisés à se présenter à l'examen professionnel d'avancement au grade d'éducateur territorial de jeunes enfants de classe exceptionnelle – session 2023, est arrêtée pour **55 candidats** conformément au document ci-annexé.

Article II : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France, du Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne, du Centre de Gestion de Seine-et-Marne et ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet du département des Yvelines.

Fait à Versailles, le 06 février 2023

Le Président :

. certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat.
. informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.
. transmis le : 06/02/2023



La vice-présidente déléguée,

A handwritten signature in blue ink that reads "A. Pelletier LB".

Madame Anne PELLETIER LE BARBIER
Maire de Bièvres

REÇU EN PREFECTURE

Le 06/02/2023

Application agréée E-legalite.com

**ANNEXE DE L'ARRETE 2023/AR000010/DP/LM FIXANT LA LISTE DES
CANDIDATS AUTORISES A SE PRESENTER A L'EXAMEN
PROFESSIONNEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'EDUCATEUR
TERRITORIAL DE JEUNES ENFANTS DE CLASSE EXCEPTIONNELLE -
SESSION 2023**

NOMS	PRENOMS	DATES DE NAISSANCE
ABGRAL	Marielle	17/06/1974
AFFES	Fatima Zohra	26/12/1971
AFOUKATI	Patricia Nathalie	28/04/1973
ALEXANDRE	Sabrina	20/02/1978
AUDEBERT	Delphine Marie	29/12/1980
BAHIJ	Nadia	25/03/1971
BEGUE	Genevieve	01/06/1969
BELLOUTH-XAVIER	Fayza	06/04/1975
BENTOUATI	Fanny	07/09/1979
BOESPFLUG	Nathalie	20/03/1972
CAIRA	Marine	23/07/1993
CANDELON	Sandrine	31/08/1978
CHOUAKI	Claudia	30/03/1987
DANGLEANT	Aline	09/02/1984
DENIAU	Marina	12/06/1972
DEWULF	Stéphanie Nicole	10/08/1974
FOURNIER	Sabrina	07/07/1978
GOMES	Isabelle	26/11/1973
GOURDON	Corinne	18/02/1971
GUENANCIA	Jessica	04/02/1982
GUESDON	Pierre	17/07/1963
GUILHEM	Natacha	24/05/1976
GUILLER	Patricia	04/09/1971
HERMANDESSE	Aurelie	22/05/1989
HERNANDEZ	Isabelle	04/05/1979
JUIN	Chantal	28/01/1971
JUNCKER	Isabelle	06/04/1966
KHADIRI	Saadia	20/05/1964
LANGLOIS	Veronique	11/12/1964
LARISTAN	Elyse	03/01/1980
LECLERCQ	Mélanie	06/04/1982
MABILEAU	Christine	22/04/1972
MAKSIMOVIC	Bojana	16/08/1964
MALDONADO	Régine	17/09/1970
MARTINEZ	Laura	20/03/1980
MERMINOD	Frédérique	22/01/1977
MOINERIE	Gisèle	22/04/1976
MOLLIA	Serena	04/05/1975
MUNIER BERNARD	Claire	12/11/1984
OUKID	Sandrine	07/07/1973
PERINET	Sara Marina	23/06/1986
PICARD	Magali	29/05/1979
QUELET	Lucile	15/05/1989
REGUIG	Laure	07/12/1987
ROBERT	Magali Dominique	23/11/1978
ROYER	Delphine Suzanne Jeanne	25/03/1979
SANGRADO	Elodie	20/09/1986
SARDA	Emilie	09/01/1986
SAWRY	Laetitia	30/06/1978
SCHNEIDER	Pauline	21/09/1985
SERRE	Nadine	13/10/1963
SERVY	Fabienne	27/11/1970
TAGLIAZUCCHI	Cinzia	24/07/1968
WATUNDA IYOLO	Laura	30/05/1989
WIKART	Fabienne	23/06/1968

Total = 55 candidats

REÇU EN PREFECTURE

Le 06/02/2023

Signature et tampon